



**Monsieur le Président
de la Fédération de l'Aveyron de Pêche
et de Protection du Milieu Aquatique**

Paris, le 2 Décembre 2019

Monsieur le Président,

Suite à la visite du Comité Régional de Labellisation de l'Association Régionale des Fédérations de Pêche d'Occitanie du 25 Octobre 2019, le Comité National de Labellisation des Parcours de Pêche a décidé d'attribuer au site de pêche

« Etang du Roudillou »
situé sur la commune de Roussennac

le label « Parcours FAMILLE »

Nous vous adressons nos félicitations pour le travail accompli dans le cadre de la promotion et du développement du loisir pêche.

Cette labellisation prend effet ce jour. Selon les termes de la circulaire FNPf 06/2016 du 14 novembre 2016, nous rappelons que l'attribution du label n'est pas définitive, elle pourra faire l'objet d'un retrait en cas de non-respect des critères de conformité. En cas de détérioration d'au moins un des critères du label accordé, la FDAAPPMA s'engage à tout mettre en œuvre pour y remédier. Dans le cas contraire, la FNPf décline toute responsabilité vis-à-vis du public la reportant sur la FDAAPPMA.

Vous souhaitant le meilleur succès dans vos actions de développement, nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Président,
Claude ROUSTAN

Le Responsable du Comité de Labellisation,
Bernard HAMON